

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Le sept avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trente et un mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Alain COURBOU**, maire en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice.

Nadine **RICHARD-BEAUMONT**, Christian **PIERRETON**, Catherine **GEVAUX**, Brice **GUILLOUD**, David **LEFEBVRE**, Jacques **FAVRE**, Thibault **MANTELET**, Pierre **LEBRUN**, Marie-Pierre **VIVIER-MERLE**, Corinne **PIERREVILLE** Adeline **BEAUFILS**, Thierry **MARISCAL**, Marie-France **THEVENET**, Véronique **WATT**, Thierry **MARISCAL**

Excusé(es) : Lucie **CHAPELLE**, Slim **SOUABNI**, David **GIMENEZ**.

Procurations : Lucie **CHAPELLE** à Nadine **RICHARD-BEAUMONT**, Slim **SOUABNI** à Alain **COURBOU**, David **GIMENEZ** à Christian **PIERRETON**.

Nadine **RICHARD-BEAUMONT** est désignée secrétaire de séance.

Présente et chargée de la rédaction du compte-rendu : Nathalie **VIALET**.

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 février 2022 dernier est validé.

La séance est ouverte à 18 H 30.

1. Vote du compte de gestion 2021 (proposé par le trésorier)

Le compte de gestion s'établit pour l'exercice 2021 :

En **recettes de fonctionnement** à la somme de **1 232 109.57**

En **dépenses de fonctionnement** à la somme de **1 178 275.40**

Soit un résultat excédentaire d'exercice de 53 834.17 €

En **recettes d'investissement** à la somme de **463 897.68**

En **dépenses d'investissement** à la somme de **642 549.69**

Soit un résultat déficitaire d'exercice de – 178 652.01 euros

Report **antérieur** en recettes fonctionnement **166 346.53 euros**

Report **antérieur** en recettes investissement **1 508 758.42 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité

2. Vote du compte administratif 2021 (proposé par le maire)

Le compte administratif s'établit pour l'exercice 2021 :

En **recettes de fonctionnement** à la somme de **1 232 109.57**

En **dépenses de fonctionnement** à la somme de **1 178 275.40**

Soit un résultat excédentaire d'exercice de 53 834.17 euros

En **recettes d'investissement** à la somme de **463 897.68**

En **dépenses d'investissement** à la somme de **642 549.69**

Soit un résultat déficitaire d'exercice de – 178 652.01 euros

Report **antérieur** en **recettes** fonctionnement **166 346.53 euros**

Report **antérieur** en **recettes** investissement **1 508 758.42 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif à 17 voix pour, le maire s'étant retiré conformément au règlement.

3. Vote des taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie).

Les taux des taxes foncières bâties et non bâties sur le territoire de la commune restent inchangés depuis 10 ans. Afin de prévoir les charges à venir et **notamment** l'augmentation des dépenses énergétiques, il est proposé d'augmenter les taux pour l'année 2022.

Après simulations de plusieurs hypothèses et discussions, il est proposé la hausse ci-dessous, qui permettra à la commune de dégager des recettes supplémentaires, tout en modérant l'impact sur les foyers.

	2021	2022
Taxe foncière bâtie TFB	28.90	29.91
Taxe foncière non bâtie TFPB	45.15	46.73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'augmentation des taux par 12 voix pour et 6 abstentions.

4. Affectation des résultats.

Le résultat d'exercice en fonctionnement 2021 s'établit à **53 834.17** euros auxquels s'ajoutent le résultat antérieur reporté de **166 346.53** soit un total de **220 180.70 euros d'excédent** que la commission finances propose d'affecter comme suit :

Affectation en réserves au 1068 (Investissement recettes) pour 50 000 euros et 170 180.70 euros au R002, recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats à l'unanimité

5. Vote du budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2022**, arrêté lors de la réunion de la **commission des finances réunie le 31 mars 2022**, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 416 804.00 euros**

Dépenses d'investissement : **1 120 724.90 euros**

Recettes d'investissement : **1 793 779.69 euros**

(Section investissement votée en suréquilibre en recettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité

6. Dénomination de voie au Bas cuirieu

Le maire informe le conseil municipal qu'une voie privée située au hameau du Bas-Cuirieu, fait l'objet par les propriétaires riverains d'une demande de numérotation et dénomination afin de permettre l'identification de la voie par les différents services.

Après concertation avec les propriétaires, un accord est conclu pour que l'appellation de la voie soit :

Impasse de Bas Cuirieu

Les services du cadastre seront informés.

La décision est votée à l'unanimité

7. Demande de subvention au département pour les voiries chemin et impasse de Combabelot.

Des travaux sur les voiries sont rendus nécessaires au lieu-dit « Combabelot » (chemin et impasse) et consistent en l'exécution d'un reprofilage des chaussées et l'aménagement des accotements afin de garantir la sécurité pour les véhicules, mais aussi les autres usagers de la route.

Les travaux qui permettront de résorber la stagnation de l'eau sur la voirie et le reprofilage de la voie et des accotements sont évalués à 39 952.00 euros hors taxes.

Une demande de subvention au département devrait permettre d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % du montant hors taxes.

La décision est votée à l'unanimité

8. Demande de subvention au département pour la mise en sécurité de l'avenue Jean Moulin.

Des travaux sur la voirie « avenue Jean Moulin » sont envisagés et consistent au remplacement des glissières de sécurité endommagées, qui ne répondent plus aux critères de protection attendus par les usagers de la route. L'avenue concernée est très roulante et nécessite une attention particulière.

Le maire propose de demander une subvention au département.

Les travaux s'élèvent à 11 800 euros HT, et sont subventionnés à hauteur de 50 %.

La décision est votée à l'unanimité

9. Don de 1000 euros à la Protection civile dans le cadre du secours à l'Ukraine.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN souhaite participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne en situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Il est ainsi proposé au conseil municipal faire un don d'un montant de **1000 euros à la Protection civile,**

La décision est votée à l'unanimité

10. Lancement de la consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire de 2022 à 2025 (1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans)

Le maire rappelle la nécessité de procéder à la mise en concurrence du marché de livraison des repas au restaurant scolaire. Le prestataire actuel est la société **SCOLAREST**.

Ce contrat a pour objet la livraison des repas de la cantine scolaire pour une durée de 3 ans maximum.

Une consultation des prestataires va être lancée dans le cadre des marchés à procédure adaptée (application de l'article 28 du CMP) pour un montant inférieur à **90 000 euros HT**.

Ce marché couvrira la période de septembre 2022 à août 2025.

La décision est votée à l'unanimité

11. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service technique

Le maire rappelle la nécessité de pérenniser le service technique avec un effectif de trois personnes.

Il rappelle également qu'un des agents qui composent le service est en arrêt longue maladie et est actuellement remplacé par une personne en contrat à durée déterminée.

Afin de compléter l'équipe en place, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique à temps plein qui pourra être recruté sur les grades suivants :

Adjoint technique

Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

La décision est votée à l'unanimité

12. Extinction de l'éclairage public sur le territoire communal

Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée depuis plusieurs mois par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public (de 23 H à 6 H). Outre la réduction de la facture d'électricité, cette action contribuerait à préserver l'environnement et lutter contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, indiquent que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Des travaux de mise en conformité des armoires de commandes et horloges astronomiques a été réalisée par l'entreprise SPIE et validée par le TE 38.

Cette initiative de réduction de l'éclairage public nocturne sera accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, il pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

La décision est votée à l'unanimité.

13. Retrait de la délibération portant modification de la commission d'appel d'offres visée sous-préfecture le 25/02/2022

Pour donner suite à la lettre d'observation de la sous-préfète en date du 21 mars dernier par laquelle il était rappelé que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres ne pouvait être composée que du maire et de trois membres du conseil municipal, la délibération portant modification de la CAO en date du 17 février dernier **sera retirée**.

Mr Christian PIERRETON pourra néanmoins participer à la commission avec voix consultative.

La décision de retrait de la délibération est votée à l'unanimité

• Questions diverses :

- Rappel du 1^{er} tour des élections présidentielles et de l'organisation du scrutin du dimanche 10 avril.
- Proposition de visite de la société FERRARI aux membres du conseil municipal, les dates seront à définir.
- Une journée festive est prévue le 02 juillet prochain en lien avec le centre communal d'action sociale qui permettra d'organiser le repas des aînés et diverses animations avec les associations volontaires, ainsi qu'une soirée musicale clôturée par un feu d'artifice.
- Une réunion publique est prévue le 14 avril prochain pour les habitants du quartier du Bas-Cuirieu pour évoquer d'une part, l'avancement du projet de ligne Lyon-Turin prévue à proximité et d'autre part, les travaux d'aménagement d'une voie traversante à l'intérieur du hameau.
- Tour de table
- Les dates des prochaines réunions de conseil municipal sont fixées au 02 juin et 25 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 H 45.